

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION :

INCITATIONS AUX INVESTISSEMENTS ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La République tchèque offre aux investisseurs déjà établis ainsi qu'à ceux souhaitant y investir des incitations aux investissements et d'autres formes d'aide au travers de plusieurs programmes. Le système des incitations nationales à l'investissement proposé par le gouvernement pour les investissements à finalité industrielle est décrit ci-dessous.

PROGRAMME NATIONAL D'INCITATIONS AUX INVESTISSEMENTS

Le premier ensemble de mesures d'incitation, destiné au secteur manufacturier, a été approuvé par le Gouvernement tchèque en avril 1998. Dès sa conception, ce programme s'appliquait uniformément, aux mêmes conditions, aux investisseurs étrangers et tchèques.

La loi sur les incitations aux investissements, entrée en vigueur au 1er mai 2000 (loi n° 72/2000 du Recueil), dont des modifications notables sont entrées en vigueur en mai 2004 et juillet 2007, a codifié, simplifié et amplifié le projet original d'incitations à l'investissement. Cette loi, examinée avec la Commission européenne, est en conformité avec la réglementation européenne sur l'aide publique.

Incitations présentes dans la loi sur les incitations aux investissements

- Incitations fiscales : Exonération de l'impôt sur les sociétés de cinq ans pour les nouvelles entreprises. Allègement fiscal partiel pendant cinq ans maximum pour les entreprises existantes
- Subventions à la création d'emplois : Aide financière pour la création de nouveaux emplois
- Subventions à la formation et requalification : Aide financière pour le reclassement de nouveaux salariés
- Aides à l'implantation : Attribution de terrains publics à prix avantageux

Il est possible de bénéficier d'une ou plusieurs mesures d'incitation. Leur effet est étudié pour se faire le plus sentir dans les premières phases de réalisation du projet.

Mesures d'incitation fiscale

Il existe deux formes d'incitation fiscale. Si une nouvelle société (personne morale) est fondée pour le projet d'investissement, cette nouvelle entreprise peut demander une exonération de l'impôt sur les sociétés pour une période d'un maximum de cinq ans. Si l'investissement est réalisé dans le cadre d'un projet de modernisation ou d'expansion au sein d'une société tchèque (personne morale), la société peut demander une exonération partielle de l'impôt sur les sociétés d'un maximum de cinq ans. Cette exonération fiscale arrive à terme dès lors que la société atteint le plafond de l'aide publique autorisée – cf. ci-dessous la compatibilité des incitations à l'investissement avec les règles de l'UE.

Subventions à la création d'emplois et à la formation et la requalification

Les subventions à la création d'emploi d'un montant de 50 000 couronnes par salarié ainsi que les subventions pour la formation et la requalification des employés d'un montant de 25% des coûts de formation effectivement encourus pour la formation et la requalification sont proposés uniquement dans les districts où le taux de chômage dépasse de plus de 50% la moyenne nationale.

Aides à l'implantation

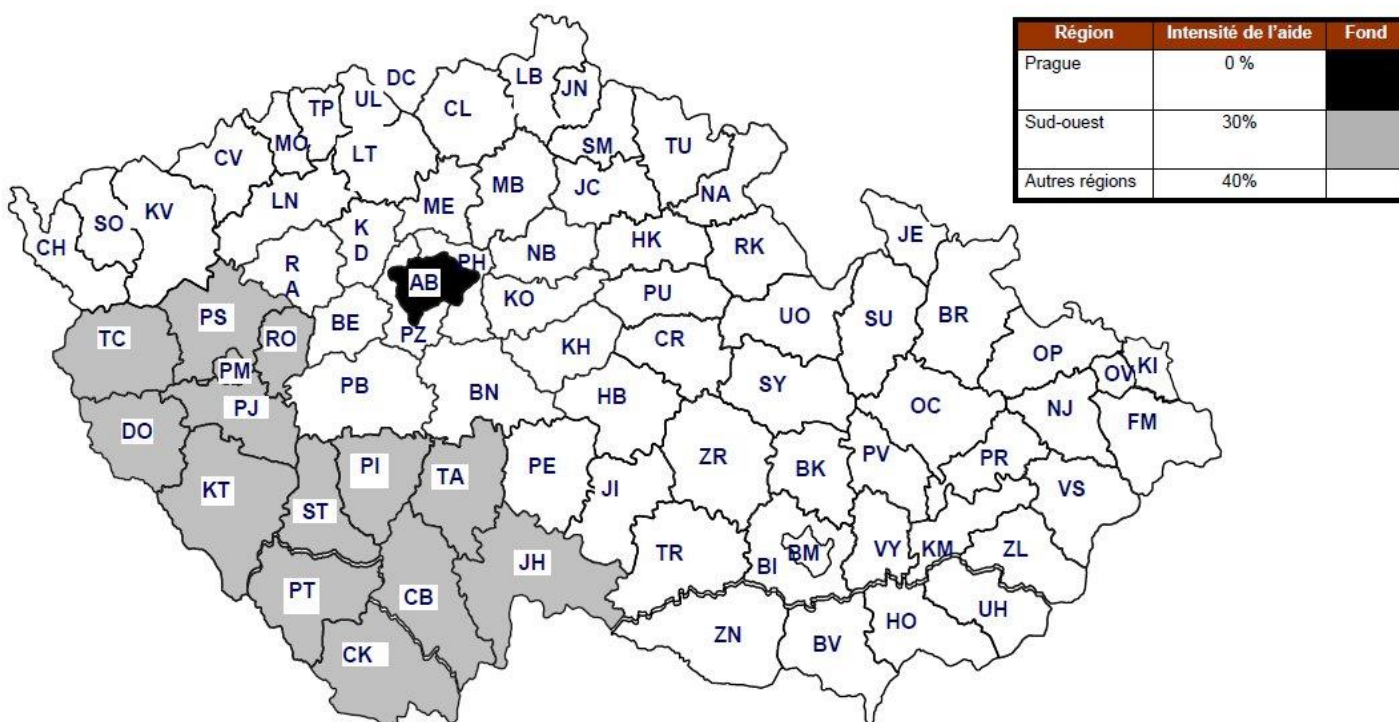
Le transfert à prix avantageux de terrains ou de terrains viabilisés appartenant à l'État ou à une commune est possible à condition que le propriétaire accepte ce transfert préférentiel.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

- L'investissement doit être réalisé dans le secteur industriel
- L'investissement doit avoir pour but de lancer une nouvelle production, ou d'étendre une production existante.
- L'investisseur doit investir au moins 100 millions de couronnes (env. 4 millions €) dans un délai de trois ans. Cette limite est ramenée à 60 millions de couronnes ou 50 millions de couronnes dans les régions où le taux de chômage est élevé.
- La moitié de l'investissement minimum (cf. ci-dessus) doit être financée par les fonds propres de l'investisseur.
- Le matériel industriel doit représenter au minimum 60% de l'investissement.
- Tout l'équipement industriel doit être neuf.
- La production envisagée doit répondre à toutes les normes tchèques de protection de l'environnement

PLAFOND DE L'INTENSITÉ D'AIDE PUBLIQUE PERMISE (2007–2013)

Le montant permis d'aide publique pour les projets d'investissement pour lesquels les frais déductibles dépassent 50 millions d'euros est majoré de 20% dans le cas des petites entreprises et de 10% dans le cas des moyennes entreprises. Le montant permis d'aide publique pour les projets d'investissement pour lesquels les coûts déductibles dépassent 50 millions d'euros est régi par les Règles de soutien régionales 2007-2013.



Contact CCFT :

Michal MACKO, responsable commercial
 macko@ccft-fcok.cz
 +420 224 833 090